

Journal de la collecte
et du traitement
des déchets ménagers

Dossier :
usine d'incinération



Interview

Philippe Drevon, Président du SITOM

Journées Portes Ouvertes

15, 16 et 17 juin 2017



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

Lancez-vous dans le compostage !

Chacune de nos poubelles contient en moyenne 30 % de déchets compostables comme les épluchures, le marc de café ou les fruits abîmés. Beaucoup finissent dans les Ordures Ménagères et sont incinérés. Or ces déchets sont valorisables grâce au compostage, une technique 100 % naturelle.

Partant de ce constat, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc souhaite inciter les habitants à changer leurs habitudes.

→ Le SITOM vend des composteurs en bois ou plastique au prix de 15 euros l'unité (prix préférentiel, comprenant un bio seau de 10l).

Retrouvez les dates et les lieux de vente sur le lien suivant : <http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Comment-obtenir-un-composteur>
Pensez à réserver par téléphone au 04 50 78 10 48 ou par mail : compostage@sitom.fr

→ Le SITOM vous accompagne pour réussir votre compost. Quels déchets mettre ou ne pas mettre ? Comment utiliser son compost ? Comment résoudre un problème d'odeur ? Vous trouverez les réponses dans les lettres d'informations en ligne sur le site, en suivant le lien : www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage



30 %
de déchets compostables dans nos poubelles.

Les Houches s'engagent pour le compostage de quartier

Le compostage de quartier, c'est parti ! Depuis novembre 2016, aux Houches, les habitants de l'Allée des Erables ont la possibilité d'utiliser un même site de compostage, situé sur un terrain communal.

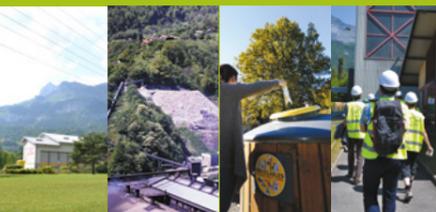
Ce type de site est mis en place pour des foyers qui n'ont pas d'espace vert ou qui habitent une résidence sans possibilité d'installer de site de compostage avec le bailleur ou la copropriété.

Cela suppose l'implication de la commune pour la mise à disposition d'un terrain et le suivi avec les services techniques. Le SITOM accompagne la démarche et fournit le matériel gratuitement. Il informe et forme les habitants référents de site.

Aux Houches, l'opération a rencontré un vrai succès. Les bio seaux ont été distribués lors de l'inauguration du site et, actuellement, 32 foyers participent au compostage. Ceci devrait permettre de valoriser 2,8 tonnes de déchets par an !



Sommaire



02 Brèves

04 Dossier usine d'incinération

Interview Philippe Drevon
Chiffres clés

11 Journées Portes Ouvertes 2017

Programme et plan

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 1159, rue de la Centrale - 74190 Passy
Tél. 04 50 78 10 48 - Fax 04 50 78 09 11

E-mail : contact@sitom.fr

Directeur de la publication : Philippe Drevon

Responsable de la publication : Tanya Sinceretti

Réalisation/Conception/Rédaction : Yves Perret Médias

Conception graphique : Agence Zoom

Crédits photos : DR, Stéphanie, Magali, Agence Zoom

Couverture : ©Christophe Pallot/Agence Zoom

36 300 exemplaires

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Que faire de vos livres ?

Vos étagères sont encombrées et vous souhaitez vous débarrasser de vos livres en bon état ?

Ne les jetez pas ! De nombreux dispositifs existent pour leur donner une seconde vie.

→ Des boîtes à livres fleurissent un peu partout sur le territoire (*notre photo*). Par exemple à l'initiative du bailleur social Haute Savoie Habitat, des boîtes ont été placées dans chaque hall de la résidence des Cèdres Rouge à Passy.

→ Donnez aux Associations :

- Amnesty international Sallanches
Tél. : 04 50 58 55 64
Amnesty.faucigny@gmail.com

- Scouts de Cluses, dépôt de Cluses ou Combloux
Tél. : 04 50 98 39 06

www.scoutsdecluses.fr

- Ressourcerie du Val d'Arly à Flumet

www.facebook.com/ressourcerieduvaldarly

- Livres voyageurs, Chamonix
dépôt MJC de Chamonix

→ Pensez à la revente en vide grenier ou bourse.

→ Proposez vos livres autour de vous : écoles, garderies, voisins...

→ Le dispositif national Recyclivre permet d'envoyer gratuitement ses livres en les déposant simplement en Relais Colis. Retrouvez les adresses sur le site www.recyclivre.com.



Le bon réflexe :
Ne gardez rien en main lorsque vous jetez vos déchets !

Vous êtes nombreux à nous demander de récupérer vos clés, portemonnaies, téléphones portables et autres, jetés par inadvertance en même temps que vos déchets !

Le problème est qu'il est très difficile, voire impossible pour les agents de retrouver ces objets si précieux. Retrouver une clé dans un conteneur de 5m³, c'est un peu comme chercher une aiguille dans une meule de foin !



Valérie (les Contamines Montjoie) :
Les nouvelles bouteilles de lait en plastique opaques et brillantes sont-elles recyclables ?

Oui, elles se recyclent. Vous pouvez donc continuer à déposer toutes vos bouteilles de lait plastique dans le conteneur «Recyclables».



Ludivine (Sallanches) :
Les sacs marqués « biodégradables » se décomposent-ils vraiment lorsqu'on les met dans le composteur ?

Les sacs marqués « biodégradable / compostable » et « norme française T 51 -800 : 2015 » sont considérés comme « aptes au compostage domestique ou individuel ». Malgré cette loi, il n'est toujours pas aisé de reconnaître les sacs dégradables. Après observation, cela pose même des problèmes dans des composteurs. Le SITOM préconise de ne pas les composter.

Le geste malin : pensez à réutiliser vos sacs de petites tailles pour la poubelle de votre salle de bain.

Laetitia (Megève) :
Le papier aluminium doit-il être jeté dans le conteneur jaune des « Recyclables » ?

Oui, car l'aluminium est recyclable. Pour permettre sa récupération au centre de tri, formez une boule avec plusieurs papiers alu utilisés. Elle doit être de la taille minimum d'une balle de tennis.

Envoyez-nous vos questions à contact@sitom.fr
nous y répondrons dans le prochain numéro.

TOUT SAVOIR SUR L'USINE D'INCINÉRATION



Mise en service en 1995, l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères compte parmi les équipements majeurs des Vallées du Mont-Blanc. Entre enjeux, chiffres clés et questions les plus fréquemment posées, L' Eco vous propose un éclairage privilégié.

PHILIPPE DREVON : « UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE VIE QUOTIDIENNE »

Deux épisodes de pollution aux particules ont marqué l'hiver 2016/2017 dans la vallée de l'Arve et la ville de Passy. Le Président du SITOM revient sur cette actualité et partage sa vision de la situation.

Comment avez-vous vécu les deux pics de pollution aux particules qu'a connu notre région ?

Comme tout citoyen, je suis touché. Nous avons connu 35 jours consécutifs de pollution de fin novembre à début janvier, puis un nouvel épisode en février. La situation est sérieuse, elle a un impact sur la santé publique. Tout le monde doit se mobiliser pour trouver des solutions. Nous sommes tous des parents et des grands-parents, la qualité de l'air que nous respirons est une préoccupation générale.

En tant que Président du SITOM, j'ai demandé à l'exploitant, dès le 9 décembre, de prendre des mesures pour diminuer le débit de déchets incinérés. Cette baisse, de l'ordre de 5 à 10 % correspond à la réduction maximale qui permet de maintenir des conditions de traitement optimales. Nous avons également limité les apports de déchets provenant des deux Savoie, ce qui réduit les camions transitant par la vallée de l'Arve. Bien que l'incinérateur soit un très faible contributeur, nous sommes conscients qu'un effort de tous est nécessaire.

Vous vous êtes peu exprimé depuis le début du débat. Pourquoi ?

Jusqu'à présent, beaucoup de personnes sont intervenues, parfois sous le coup de l'émotion. De nombreuses inexactitudes sont propagées, il est important de réaffirmer les faits. J'attendais le bon moment, pour apporter des réponses concrètes et ne pas céder aux sollicitations de toutes parts. À titre personnel, je n'ai pas d'ambition politique, je suis un élu local au service de la commune où je réside avec ma famille. Je m'inscris dans une démarche d'ingénieur, mon métier, avec une volonté de trouver le moyen de bien faire fonctionner les choses et d'améliorer les processus dans un contexte difficile.

Quelle a été votre motivation pour accepter la présidence du SITOM ?

J'ai participé à la direction d'une entreprise dont les locaux sont situés à proximité de l'incinérateur. Pendant toutes ces années, j'ai entendu de nombreuses craintes du personnel et des riverains autour de l'activité de l'usine et de ses rejets. A la fin de mon activité professionnelle, j'ai souhaité m'investir pour la collectivité. Mon engagement citoyen s'est traduit par une prise de fonction en tant que premier adjoint en charge des finances à la mairie de Passy, et la présidence du SITOM en tant qu'élu de la Communauté de communes.



©Yves Perret/YPMédias

Qu'est-ce qui caractérise la mission du SITOM ?

Nous assurons une mission de service public. Le SITOM est en charge du traitement des déchets ménagers. Par ailleurs, nous sommes également engagés dans une démarche de valorisation des déchets. Notre activité est segmentée en trois parties :

1/ La réduction, le tri et la valorisation des déchets. C'est un

enjeu majeur de notre vie quotidienne. C'est pourquoi de nombreuses actions d'information et de sensibilisation sont menées en permanence auprès des habitants.

2/ L'incinération des ordures ménagères et assimilés. Une fois collectées, ces ordures ménagères sont vidées au centre de valorisation énergétique de Passy. La gestion de l'usine d'incinération a été confiée à un prestataire privé, la SET Mont-Blanc, filiale du groupe Suez par un contrat de Délégation de Service Public. L'usine incinère également les déchets d'activités économiques (DAE) des artisans et commerçants, moyennant paiement, ainsi que les boues des stations d'épuration du territoire. En 2016, nous avons traité 56 770 tonnes de déchets.



La mise en service de l'usine d'incinération en 1995 a notamment permis la fermeture de la décharge de la Frasse à Passy (Photo archives SITOM).

3/ La gestion de la déchèterie de Passy.

À ce propos, je souhaite féliciter chaleureusement la quarantaine de personnes du SITOM et de SET Mont Blanc qui travaillent sur le site, tous habitants de la vallée de l'Arve, pour leur implication et leur professionnalisme dans cette période où leur probité est mise à mal par certains actes ou commentaires.

Pourquoi amenez-vous des déchets de l'extérieur de la Communauté de communes pour faire fonctionner l'incinérateur ?

Il est important de revenir un peu en arrière pour appréhender le fonctionnement de l'usine. Elle est entrée en fonction en 1995 et a permis la fermeture de la décharge de la Frasse à Passy. Cette décharge a recueilli 320 000 tonnes de déchets, stockés au fil des ans dans un talus. C'est d'ailleurs le SITOM qui a pris en charge la réhabilitation de ce site, avec une dernière tranche de travaux en 2016. D'autre part, il faut rappeler que le dimensionnement de l'incinérateur a été conçu à l'origine avec un double objectif : pouvoir absorber les variations de production de déchets liés aux pics de fréquentation touristique dans les vallées, mais aussi les surplus de l'usine de Marignier. 20 ans plus tard, grâce aux politiques environnementales et à la collecte sélective, cette capacité de traitement dépasse les besoins de notre périmètre. D'où la mise en place d'approvisionnements extérieurs pour permettre une exploitation de l'outil conformément à son dimensionnement d'origine.

LE SITOM ET L'USINE D'INCINÉRATION EN DATES

1972. Création du Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères (SITOM).

1974. Le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets stockés à la décharge de la Frasse.

1992. Construction de la déchèterie de Sallanches. Suivront celles de Passy et Saint-Gervais en 1995, Les Houches en 1997, puis Notre-Dame de Bellecombe, Chamonix et Megève.

1993. Début des travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy. Les premiers déchets sont incinérés deux ans plus tard.

2001. Mise en place de la collecte sélective des Recyclables sur les 20 communes du SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

Certains interlocuteurs remettent en cause les quantités de rejets de l'usine d'incinération.

La quantité de poussières émise annuellement par l'usine est très faible, inférieure à celle émise par 2 cheminées à foyer ouvert par an, soit 77 kg, ce qui représente 0,042% des émissions de PM10 à l'échelle de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Nous sommes engagés dans une démarche de surveillance de l'impact environnemental de l'usine d'incinération. Deux organismes indépendants, Aair Lichens et Bio Monitor, confirment que tous les résultats sont corrects. Un troisième organisme, ATMO, missionné par nos soins, a validé ces résultats¹.

Je ne mets pas en cause l'action des lanceurs d'alerte. La récente mobilisation citoyenne qui s'empare du problème relaie une prise de conscience collective. Tout le monde est concerné !

Cette prise de conscience doit permettre de partager les connaissances scientifiques sur les caractéristiques des polluants mesurés et sur les divers types d'émissions.

Mais le sujet est bien trop grave pour ne pas prendre en compte toutes les données et faire preuve de recul.

Certains se sont exprimés pour que les deux incinérateurs de déchets de la vallée de l'Arve, à Passy et Marignier, soient fermés. Quelle est votre position ?

C'est une réflexion qui doit être menée dans le cadre du plan régional de gestion des déchets, dont la révision est prévue en 2019. La décision se prend à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône Alpes, nous suivons les directives et participons très activement à cette réflexion. La question se gère à un périmètre beaucoup plus large que celui des trois Communautés de communes membres du SITOM.

Cependant, je regrette certaines déclarations unilatérales qui se sont glissées dans le débat. Il n'y a que la rationalité qui fera avancer le sujet. On peut légitimement se poser la question de savoir s'il vaut mieux transporter les déchets par camions, cette solution étant beaucoup plus polluante que la station de Passy.

Quelles solutions peuvent donc être mises en place pour résoudre la pollution atmosphérique ?

La solution repose sur la synergie des mesures prises par l'État, la Région, le Département, les Communautés de Communes et les Communes. Je vous rappelle que l'on identifie différentes sources d'émissions pour les poussières, plus particulièrement les PM10. A l'échelle du territoire de la CC Pays du Mont-Blanc, les PM10 ont été émis à hauteur de 84,4% par le secteur résidentiel se chauffant au bois (chiffre calculé pour un vendredi de décembre 2016 pendant un pic de pollution avec une température de 0° - source ATMO Auvergne Rhône Alpes). Les autres secteurs (transports, industries, agriculture et activités tertiaires) émettent le reste, soit 15,6% des PM10. Seule une action pérenne, en concertation avec tous les acteurs, permettra de lutter contre les pics de pollutions.

¹ Retrouvez les résultats sur : <http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/-Surveillance-de-l-impact-sur-l->

Voyez-vous un avenir pour cette usine ?

Oui, bien sûr. Notre unité s'inscrit dans une démarche perpétuelle d'amélioration, qui permet d'année en année de réduire l'impact environnemental de notre activité.

L'incinération permet également de produire une énergie électrique à partir d'une énergie non fossile. Nous produisons l'électricité pour l'équivalent 30 000 habitants par an. Ce procédé est donc une des solutions à la transition énergétique. Parallèlement, nous étudions la mise en place d'un réseau de chaleur et d'une installation de séchage du bois en utilisant les capacités de chaleur qui ne sont pas utilisées actuellement. Nous souhaitons faire partager notre expertise et notre savoir-faire technique à l'ensemble de la population et continuer d'assurer la mission de service public qui nous est confiée.



La collecte sélective des Recyclables a été mise en place par le SITOM sur les 20 communes de son territoire à partir de 2001.

« PM 10 », QUÉSAKO ?

Les PM 10 sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (10 μm = 0,00001 mètres), d'où leur nom anglais de particulate matter 10, ou PM 10 en abrégé.

D'origine naturelle (érosion, volcanisme...) ou anthropique (fumée, usure, etc.), ces particules demeurent plus ou moins longtemps dans l'atmosphère. Les plus grossières (supérieures à 2,5 micromètres) retombent assez vite, tandis que les plus fines peuvent rester plusieurs jours en suspension et parcourir des milliers de kilomètres. Dans le cas de la pollution de l'air, ces poussières sont souvent issues de combustions qui ne sont pas totales.

L'USINE D'INCINÉRATION EN 5 QUESTIONS

L'Eco répond à vos interrogations les plus courantes sur l'usine d'incinération.

Où trouver les chiffres sur les analyses de fumées ?

Pour consulter les données qui concernent les rejets de l'usine, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet du SITOM : www.sitomvalleesmontblanc.fr

L'arrêt de l'usine permettrait-il de baisser les émissions de poussières ?

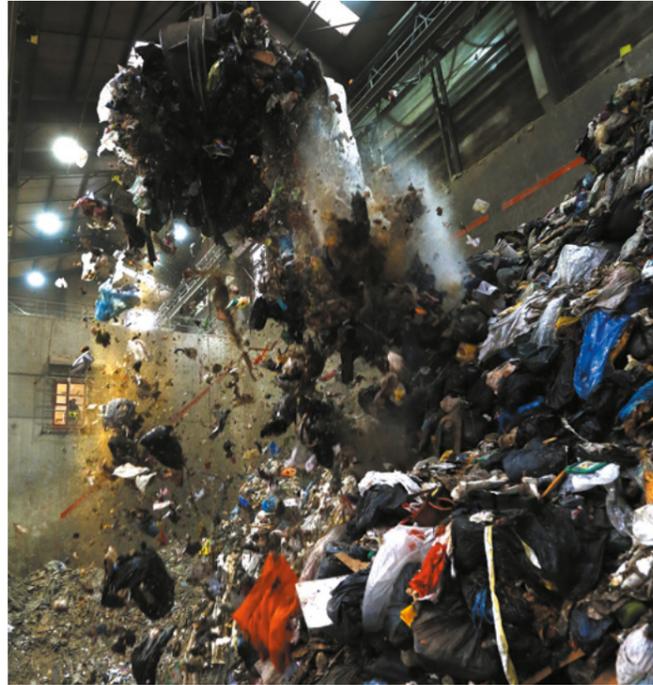
Non. L'arrêt de l'UIOM de Passy engendrerait des émissions de poussières supérieures à celles du fonctionnement actuel, du fait de l'obligation de mise hors gel de l'équipement avec la chaudière à fioul domestique.

Quelles seraient les conséquences d'une fermeture de l'usine ?

Si l'usine fermait, les déchets produits sur le territoire, soit 40 000 tonnes, devraient quoi qu'il en soit être traités. Il faudrait alors les transporter par semi-remorque par voie routière. 25 camions par semaine, source d'émissions de PM10 et de NOx, devraient faire l'aller et le retour jusqu'à une usine pouvant traiter les déchets. De plus, le territoire se priverait d'une importante production électrique locale.

L'usine pollue-t-elle davantage lorsque le panache de fumée est visible ?

Non. La coloration bleu gris du panache de fumée de l'usine est apparue suite au nouveau traitement mis en place pour abaisser les émissions d'oxydes d'azote à moins de 80 mg/Nm³, soit bien moins que la réglementation européenne qui impose 200 mg/Nm³. Cette coloration est due à des sels d'ammonium présents dans les fumées, également utilisés dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, plus ou moins visibles selon la météo et la luminosité. Le panache devient notamment visible lorsque la température extérieure est inférieure à 15 °C.



©Christophe Pallot/Agence Zoom

De quoi est composé le panache, ce qui sort de la cheminée de l'usine ?

L'usine consomme de l'air extérieur pour la combustion des déchets. Après traitement et filtration, la fumée qui sort de la cheminée est composée, en volume, de 99,995% des mêmes molécules que l'air qui nous entoure (azote - vapeur d'eau - oxygène - dioxyde de carbone).

Les 0,005 % restant sont des gaz résultant de l'activité (notamment de l'oxyde d'azote - dioxyde de soufre - monoxyde de carbone - ammoniac - acide chlorhydrique - composés organiques volatils).

Pour comparer, vous pouvez retrouver la composition de l'air qui nous entoure sur : <http://www.atmo-france.org/fr/index.php?/200804118/composition-de-l-air/id-menu-259.html>



63 000 habitants permanents sur le territoire du SITOM (données INSEE 2009) et jusque **200 000** en période touristique.

7 déchèteries

sur l'ensemble du territoire du SITOM.

17 tonnes 

d'oxydes d'azote émis en 2016 par l'usine, soit seulement 3,2 % des émissions sur la CC Pays du Mont Blanc de 2014.

67 %

des déchets incinérés proviennent du territoire du SITOM.

15 090 tonnes

de résidus d'incinération en 2016, dont :
 . 1 090 tonnes de métaux recyclés en fonderie
 . 11 700 tonnes de mâchefers recyclés en sous-couche routière
 . 2 240 tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) stockés en décharge spécifique à Drambon (21).

77 kg

de poussières émises en 2016 par l'usine, soit 0,042 % des émissions totales sur le territoire de la CC Pays du Mont-Blanc.
C'est moins que la quantité de poussières émise par deux cheminées ouvertes.



26 200 MWh

d'électricité produite chaque année par l'incinération des déchets, soit l'équivalent de l'éclairage de la ville de Sallanches.



56 769 tonnes

de déchets incinérés à l'usine de Passy en 2016.

3

organismes chargés de surveiller l'impact de l'usine d'incinération : *Aair Lichens, Bio Monitor et Atmo.*



6 types de prélèvements

effectués régulièrement afin de « surveiller » l'impact de l'usine, conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation. Les prélèvements sont réalisés au niveau de *l'air, des sols, des végétaux (thym et choux), du lait, des lichens et des retombées atmosphériques.*

JEAN-YVES CATTO, Responsable de l'usine de valorisation énergétique de Passy



« L'usine valorise les déchets et fabrique de l'électricité »

Pouvez-vous nous présenter SET Mont-Blanc ? Quelle est sa mission ?

SET Mont-Blanc est une filiale de Suez qui gère, pour le compte du SITOM, l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Passy. Cette mission est une mission de service public effectuée dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) signée en 2012.

L'usine traite et valorise les déchets résiduels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été triés par les habitants, ainsi que les boues de stations d'épuration, issues du traitement des eaux usées. Pour cela, plus de 30 collaborateurs interviennent au quotidien pour valoriser les déchets en électricité. La protection de l'environnement est leur priorité pour assurer le bien-être des populations et celui de leurs familles puisque tous habitent la vallée de l'Arve.

D'où viennent les déchets ?

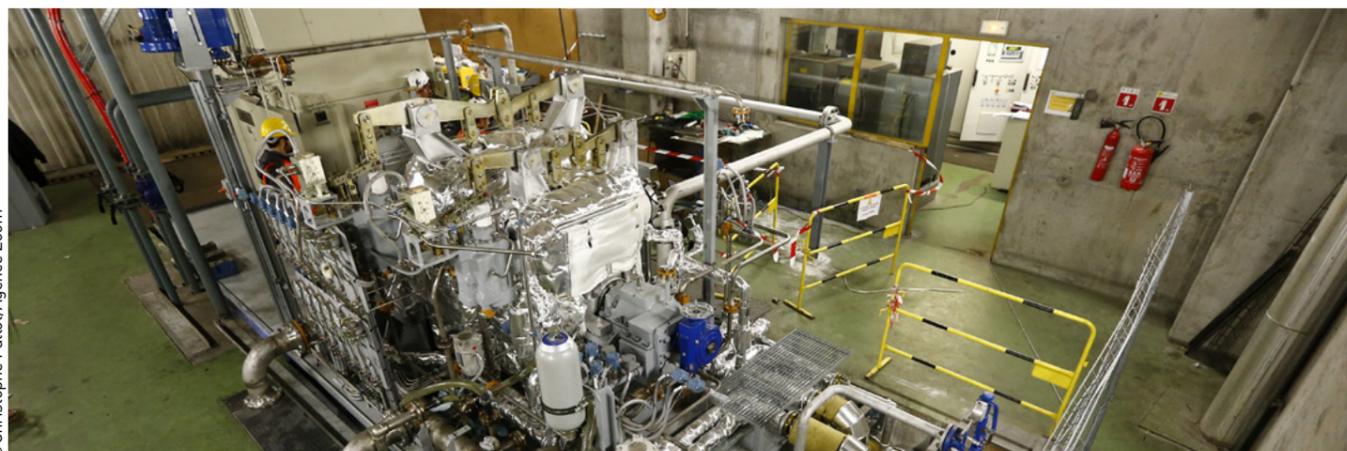
100 % des déchets et boues de station d'épuration reçus sur le site de valorisation énergétique de Passy proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont 94% sont issus de Haute-Savoie. Le site est aussi habilité à traiter des déchets issus d'autres territoires que celui du SITOM dans le respect du Plan Départemental en vigueur. Pour cette raison, dans un esprit de solidarité sur l'accomplissement du service public, des déchets proviennent par exemple des usines de Marignier et d'Annecy lorsque celles-ci sont en maintenance ou en panne.

Que faites-vous de nos déchets au sein de l'usine ?

L'usine valorise les déchets et fabrique de l'électricité à partir de l'énergie dégagée par la combustion. Plus de 25 000 000 kwh sont produits chaque année et sont utilisés sur le réseau EDF pour alimenter le haut de la vallée. Cette production d'électricité correspond à la consommation d'une ville comme Sallanches. Le déchet est donc une source d'énergie verte.



Les collaborateurs Suez, ici en salle de contrôle, assurent le fonctionnement de l'usine 24h/24h et 365 jours par an.



Un nouveau groupe turboalternateur plus performant a été installé en octobre 2016. Il transforme la vapeur en électricité, permet de garantir pour 15 ans le tarif de rachat de l'électricité par EDF et permettrait le raccordement d'un réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments en chauffage.

7 BONNES RAISONS DE VENIR AUX... JOURNÉES PORTES OUVERTES 2017

Le SITOM des Vallées du Mont Blanc ouvre ses portes au public les 15, 16 et 17 juin 2017. Une occasion privilégiée de découvrir l'usine d'incinération et le travail des techniciens.

Les Journées Portes Ouvertes sont l'occasion où jamais de :

- 1. Visiter** l'usine d'incinération et échanger avec les techniciens de la SET Mont-Blanc, l'exploitant de l'UIOM. Vous découvrirez sur site ce que deviennent vos Ordures Ménagères et les procédés mis en place pour les valoriser.
- 2. Découvrir** les moyens utilisés pour le traitement des fumées, l'analyse des rejets et la surveillance de l'environnement autour du site.
- 3. Apprendre et tester ses connaissances** en s'amusant grâce au parcours sous chapiteaux avec ateliers ludiques sur le tri ou le gaspillage alimentaire.
- 4. S'enthousiasmer** devant les œuvres artistiques réalisées par les enfants des écoles primaires du SITOM à partir de déchets ou objets de récupération, sur le thème « Les animaux de nos forêts et montagnes ».
- 5. Prendre le temps** d'échanger avec les partenaires et prestataires du SITOM comme Excoffier, Bouchons 74 ou Koxibelle (samedi uniquement).
- 6. Assister aux démonstrations** de broyage des déchets verts (samedi uniquement).
- 7. Poser vos questions aux animateurs du SITOM** et découvrir leurs actions.

POUR EN SAVOIR PLUS !

Inscrivez-vous lors des Journées Portes Ouvertes pour les visites gratuites de sites prestataires :

> **Centre de Tri Excoffier à Villy le Pelloux (tri des «Recyclables» du territoire)**

Vendredi 30 juin matin : 20 places disponibles, rendez-vous au SITOM à 8h et retour pour 12h.

> **Usine Tri Vallées à Ugine (tri des textiles des bornes du territoire)**

Vendredi 30 juin après-midi : 20 places disponibles, rendez-vous au SITOM à 13h et retour pour 17h15.

Transports assurés par le SITOM. Attention places limitées.



PRATIQUE

Journées Portes Ouvertes 2017 du SITOM

15, 16 et 17 juin 2017

De 9h à 18h

1159, rue de la centrale - Passy

Infos sur : www.sitomvalleesmontblanc.fr

Venir avec des chaussures fermées

Visites gratuites

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2017

PLAN DE VISITE



→ Pour plus d'informations :

www.sitomvalleesmontblanc.fr

info tri : 04 50 78 10 48
contact@sitom.fr



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc